

DEPARTEMENT
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 13 janvier 2023

Date de la convocation 07/01/2023 Date d'affichage 07/01/2023 Membres : En Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<i>L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Excusé(e)s : Thomas LAMOTTE Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

Objet: Création d'un emploi non permanent de secrétaire de mairie pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - DE_20230113_002

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour suppléer le poste de secrétaire de mairie.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel de catégorie B ou C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 semaines du 06 février 2023 au 19 mars 2023.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures du 06 février 2023 au 05 mars 2023 puis de 20 heures à partir du 06 mars jusqu'au 19 mars 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 18 janvier 2023
et publication ou notification
le 18 janvier 2023

Roussennac, le 18 janvier 2023.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

